

REFLEXIONS.

Quand on est sollicité par la grâce de passer d'une vie mondaine à une vie chrétienne, ou de la ténacité à une conduite fervente, on se sent assailli de beaucoup de difficultés; mais ces difficultés ne viennent, comme l'observe S. Augustin, que d'une volonté malade, qui n'a pas encore la force de se déterminer. Quelle misère, s'écriait ce même saint docteur, on se rappelle les combats que lui avaient livrés ses mauvaises habitudes! la volonté commande au corps, et elle est promptement obéie; elle commande à elle-même, et elle éprouve de la résistance; la volonté commande au bras, qui est comme hors d'elle-même, et sur-le-champ le mouvement se fait dans le bras; la volonté commande à la volonté, qui est une même chose, une même puissance, et la volonté n'obéit pas. Quel est donc ce mystère? et quelle en est la raison? C'est que la volonté ne veut pas pleinement, c'est qu'elle ne commande pas absolument. Il n'y a point de mystère à vouloir en partie, et à ne vouloir pas en partie. C'est que la volonté malade ne fait pas assez d'efforts pour vaincre la mauvaise habitude, et de-la résultent comme deux volontés, dont l'une manque de ce que l'autre possède encore. De-là les combats de la chair contre l'esprit, et de l'esprit contre la chair.

On dit donc alors dans le style du Prophète: Qui me conduira dans cette carrière épineuse? qui me donnera des forces pour attaquer ce rempart de l'amour-propre, cette forteresse des inclinations perverses? comment surmonter le respect humain, mépriser les discours du monde, rompre avec des amis séducteurs, embrasser les exercices de la pénitence, préférer la solitude aux sociétés amusantes? Ah! Seigneur, continue le Prophète, ne serrez-vous pas à notre tête, ne prescrivez-vous pas soin de diriger nos pas? Et telle est la ressource dans toutes les difficultés qu'on propose et qu'éprouve cette volonté malade. Je puis tout, disait l'Apôtre, avec celui qui me fortifie. Si saint Augustin, durant la guerre intestine qui désolait son âme, ne se fut pas tourné vers le Seigneur, s'il ne se fut pas écrit avec larmes: Jusqu'à quand, Seigneur, serrez-vous en colère contre moi? Ah! ne vous ressouvenez pas de mes anciennes iniquités; ne permettez pas que je diffère plus long-temps. Pourquoi ne renoncerais-je pas

1. In finem, Psalmus David. CVIII.

Hebr. cix.

2. Deus, laudem meam ne tacearis, qui os peccatoris et os dolosi super me apertum est.
3. Locuti sunt adversum me lingua dolosa, et sermonibus odii circumdederunt me, et expugnaverunt me gratis.
4. Pro eo ut me diligenter, detrahant mihi; ego autem orabam.
5. Et posuerunt adversum me mala pro bonis, et odium pro dilectione mea.
6. Constitue super eum peccatorem, et diabolus stet à dextris ejus.
7. Cum judicatur, exeat condemnatus, et oratio ejus fiat in peccatum.
8. Fiant dies ejus pauci, et episcopatum ejus accipiat alter.
9. Fiant filii ejus orphani; et uxor ejus vidua.
10. Nutantes transferantur filii ejus, et mendicent, et ejiciantur de habitacionibus suis.
11. Scrutetur fenerator omnem substantiam ejus, et diripiant alieni labores ejus.
12. Non sit illi adjutor, nec sit qui misceratur pupillis ejus.

dès ce moment à des habitudes qui me couvrent de confusion? n'est-il pas très-vraisemblable qu'il n'eût point entendu la voix qui lui dit: Prends ce fruit et lis; qu'il n'eût point dit sa conversion au texte de l'Apôtre, qui avertit le pécheur de renoncer aux voluptés, et de se revêtir de J.-C.?

VERSETS 12, 15.

Dans le psame 39 il y a, *tribulantur nos*, au lieu de, *inimicos nostros*; c'est toute la différence qu'on peut y remarquer; et nulle différence entre l'hébreu des deux psaumes, quant à ces deux derniers versets. La prière du Prophète continue: il reconnaît qu'il n'y a rien à attendre du secours des hommes, mais qu'avec celui de Dieu, son peuple et lui feront des prodiges de force, et que Dieu lui-même anéantira tous les ennemis qui s'éleveront contre eux.

REFLEXIONS.

S. Augustin dit sur le dernier verset du psame 39: Nous ferons des prodiges de valeur, non avec la glaise, avec des chevaux, avec des cuirasses, avec des boucliers, avec de puissantes armées; non à la vue des hommes, mais dans nous-mêmes et en Dieu, qui réside dans notre intérieur, qui l'anime, et qui domptera tous sous leurs victoires. Le monde les regarde dans la tribulation, dans les exercices de la pénitence, dans la solitude, comme le rebut de la terre, comme des malheureux sans appui et sans ressource, comme des imbeciles qui n'ont eu le talent ni de faire fortune, ni de se rendre utiles à la société. Ces hommes cachés ou opprimés sont néanmoins des héros aux yeux des anges et de Dieu même. Ils sortent de ce monde chargés des dépouilles de tous les ennemis du salut. S'ils avaient recherché la faveur des hommes, ils termineraient leur carrière dans une indigence totale; ils ne porteraient au tribunal de Dieu que des crimes et des désespoirs. C'est à ce moment qu'il faut jurer de la force et de la grandeur d'âme des hommes. L'histoire du monde ne parlera point de ces exploits, mais les fastes de l'éternité en conserveront la mémoire. Toute la grandeur humaine périra; et celle des saints sera, comme celle de Dieu, invariable et immortelle.

PSAUME CVIII.

1. O Dieu! ne gardez pas le silence sur ce qui concerne mon honneur: car la bouche de l'impie et la bouche du fourbe se sont ouvertes contre moi.
2. Ils ont déclainé contre moi leur langue pleine de mensonges; ils m'ont investi de discours suggérés par la haine, et ils m'ont attaqué sans aucun sujet.
3. Au lieu de m'aimer, ils m'ont calomnié; et pendant ce temps-là j'ai prié pour eux.
4. Ils m'ont rendu le mal pour le bien, et au lieu de l'amour que j'ai pour eux, ils m'ont que de la haine pour moi.
5. Etablissez sur lui le méchant, et que Satan soit à sa droite.
6. Quand il sera cité en jugement, qu'il en sorte condamné; et que ses prières aggravent son iniquité.
7. Que ses jours soient réduits à un petit nombre, et qu'un autre succède à son administration (son épiscopat).
8. Que ses enfants deviennent orphelins, et sa femme veuve.
9. Que ses enfants errants et vagabonds n'aient aucun demeure fixe, qu'ils mendient leur pain, et qu'ils soient chassés de leurs habitations.
10. Que l'usurier recherche tout ce qui lui appartient, et que les étrangers pillent le fruit de ses travaux.

15. Fiant patii ejus in interitum; in generatione una deleatur nomen ejus.

14. In memoriam redeat iniquitas patrum ejus in conspectu Domini, et peccatum matris ejus non deleatur.

15. Fiant contra Dominum semper, et disperat de terrâ memoria eorum, pro eo quod non est recordatus facere misericordiam.

16. Et persecutus est hominem inopem et mendicum, et conjunctum corde mortificavit.

17. Et dilexit maledictionem, et venit ei; et noluit benedictionem, et elongabitur ab eo.

18. Et induit maledictionem sicut vestimentum, et intravit sicut aqua in interiore ejus, et sicut oleum in ossibus ejus.

19. Fiat ei sicut vestimentum quo operitur, et sicut zona quæ semper circumdatur.

20. Hoc opus eorum qui detrahunt mihi apud Dominum, et qui loquuntur mala adversus animam meam.

21. Et tu, Domine, Domine, fac mecum propter nomen tuum, quia suavis est misericordia tua.

22. Libera me, quia egenus et pauper ego sum; et cor meum conturbatum est intra me.

23. Sicut umbra, cum declinat, ablatus sum; et excussus sum, sicut locuste.

24. Genus me infirmatum sunt à jejunio, et caro mea immutata est propter oleum.

25. Et ego factus sum opprobrium illis: viderunt me, et moverunt capita sua.

26. Adjurava me, Domine Deus meus, salvum me fac secundum misericordiam tuam.

27. Et sciens quia manus tua hæc; et tu, Domine, fecisti eam.

28. Maledicent illi, et tu benedices; qui insurgunt in me, confundantur, servus autem tuus latibatur.

29. Inductant, qui detrahunt mihi, pudore; et operiantur, sicut diabolus, confusionem suam.

30. Confitebor Domino nimis in ore meo; et in medio multorum laudabo eum.

31. Quia assistit à dextris pauperis, ut salvam faceret à persecutoribus animam meam.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 2. — DEUS LAudem MEAM, *Elohe unum* è decem divinis nominibus, ut D. Hieronymus ad Marcellam, et Caballus docent: sed tunc est syntacticum pro absoluto, non sine eclipsi exercitum, quod hic sequuntur Septuaginta, ut *Elohe*, et *Elohim*, duo sint divina nomina distincta. Deus, asserere meum honorem, quem inimici mei falsis calumniis oppugnant.

(1) Adversus homines impios qui innocentem ipsum persequerentur, et mala pro beneficiis redderent, dicitur execrationes pronuntiare, atque mala multa capillibus dicit. In calumniatoribus Davidis apud Saltem, in primis in Doegum, Idumeum, Psalmum factum Kimhi putat; Grotius verò contra Achiliphelen, hominem perfidiosissimum, amicum quondam Davidis, carmen directum arbitratur. Ad factum Sime, cujus historia legitur 2 Sam. 16, 5 ad 15, Psalmum, possim non verum 16, 17, referri Bathus, (Rosenmuller).

11. Qu'il ne se trouve personne qui l'assiste, ni qui ait compassion de ses orphelins.

12. Que sa postérité soit détruite, et que dans une seule génération son nom soit éteint.

15. Que l'iniquité de ses pères se renouvelle en la présence du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit point effacé.

16. Que ses péchés soient toujours présents au Seigneur, et que le souvenir de ce que ses pères ont été, disparaisse de la terre, parce que leur fils ne s'est point souvenu d'user de miséricorde;

15. Et parce qu'il a persécuté un homme pauvre, misérable, affligé, persécution qui a été portée au point de lui donner la mort.

16. Il a aimé la malediction, et elle fondra sur lui; il n'a point voulu de la bénédiction, et elle s'éloignera de lui.

17. Il s'est couvert de la malediction comme d'un vêtement; elle est entrée comme l'eau dans son intérieur, elle a pénétré comme l'huile jusque dans ses os.

18. Que la malediction soit donc sur lui comme le vêtement dont il se couvre, et comme la ceinture dont il se serre les reins.

19. Telle est l'issue des calomnies qu'on répand contre moi en la présence du Seigneur; telle est la fin de ceux dont les discours malins tendent à perdre mon âme.

20. Pour vous, ô Seigneur Dieu, joignez-vous à moi à cause de votre nom, et parce que votre miséricorde est pleine de douceur.

21. Délivrez-moi, car je suis pauvre et indigent; et mon cœur, tout mon intérieur est dans le trouble.

22. J'ai passé comme l'ombre au couchant du soleil, et j'ai été errant comme les sauterelles.

25. Mes genoux sont devenus faibles par la continuité du jeûne, et ma chair s'est flétrie par le défaut de parfums.

24. J'ai été pour eux un objet d'opprobre: ils m'ont vu, et ils ont secoué la tête en signe de mépris.

25. Secourez-moi, Seigneur mon Dieu: saluez-moi en vertu de votre miséricorde.

26. Et que (mes ennemis) sachent que cette plaie dont vous me frappez, vient de vous; et que c'est vous, Seigneur, qui l'avez faite.

27. Ils me chargeront de maledictions, et vous me bénirez: que ceux qui s'élevaient contre moi, soient confondus, et votre serviteur sera comblé de joie.

28. Que ceux qui me calomnieient, soient chargés d'ignominie, et que la honte les couvre comme un double manteau.

29. Ma bouche rendra au Seigneur de solelles actions de grâces, et je le louerai dans une nombreuse assemblée.

30. Car il s'est tenu à la droite du pauvre, afin de délivrer mon âme de la fureur de ceux qui me persécutent.

Alii construnt syntactice cum sequenti: Deus laudis meam, ut *thebitaki* sit genitivi casus; Deus in quo glorior, vel quem laudo, qui est materia meam laudum Psal. 119, 14, ne taceas, ne dissimules improbitatem hostium meorum, sed te illi oppone. Tum enim erit apostrophe. PECCATORUM. Juda, Scribarum, Pharisaorum, Judæorum, qui me mendacis opprimere conantur. SUPER, contra.

VERS. 5. — LOCUTI SUNT ADVERSUM ME LINGUA DOLOSA (1), mendacii, et sermonibus odii.

(1) Hebræus: *Lingua mendacii*, et *sermonibus odii*. Davidis hostes, ut odio et invidia, quibus in Davidem flagrabant, saisisacerent, quicquid ipse inegerant faceret, malignis odiosisque interpretationibus et adulationibus vitare non verébantur. Pharisei et Scribae et libertate irritati, quæ Christus figuram simulationem iniquitatemque dam: bat, calumnias in illum stræxerunt.

PEGNAYERUNT, oppugnârunt me sine causâ, nullâ meâ culpâ.

VERS. 4. — PRO EO UT ME DILIGERENT, cum me debuissent diligere. Hebræa et Græca ambigua sunt propter infinitivum et adfixum. Ad verbum, pro diligere me, pro dilectione meâ, activè; vel meî, passivè. Unde resolutio duplex. Activa, quasi sequemur versu sequenti, ne quicquam de locutionis fecunditate peccet. Pro meâ erga eos dilectione, pro eo quod eos diligebam, odium reportavi. Et sic ferè hoc loco intelligunt, ut antithesis sit planior. Eos diligebam, ipsi verò mihi detrahebant, vel, ut in Hebræo, *ischetnuu*, id est, inimicabantur. Passiva, quam nunc amplectimur. Pro eorum erga me dilectione, pro eo quod me diligebant, vel diligere debebant ob quotidiana bene merita, pro eo ut diligerent, ut Septuaginta; eorum erat me diligere ob beneficia miraculorum et aliorum donorum, quibus eos affeceram; ut mihi detraherent et inimicarent. ORABAM, pro eis. Est enim apostropha Hebræica. Ergo autem orationem, supplè, fundebam pro eis, nec me ad ultionem conferebam. Vel: Ergo unquam ab eis oppugnatus, ad te, Domine, per preces conflagibam, ut mihi adesses oratio remedium contra odium et calumnias.

VERS. 5. — PRO DILECTIONE MEA ERGA EOS, *àvri τῆ ἀγαπῆς μου*, etsi Hebræa eadem quæ prius.

VERS. 6. — CONSTITUIT SUPER EUM PECCATOREM, impium, qui eum vexet, et malis premit, et præfere. Eum tyranno impio et crudeli subijce. DIABOLES, Hebræicè, *Satan*, Satanas humani generis inimicus et hostis, in eum accipiat imperium, sive fiat ei contubernalis. Theodoretus, eum possideat, ejus lateri adhaereat, nec prius ab eo discedat, quam in exitum eum precipiet, eum tenet captivum ad ipsius voluntatem. Congruit eventui. Nam Satanas *inmisit in cor Jude Iscariotis, ut eum traderet*, Joan. 15, 2. Quin, *post buccellam introivit in illum*, Joan. 15, 27. Aliquid simpliciter adversario intelligunt, ut apud Matth. 16, 25: *Vade post me, Satana*, de Petro, id est, ô inimice. Qui mihi tam vehementer adversatur, habeat et ipse adversarium, qui nunquam ab ejus latere discedat, sed semper eum oppugnet, ac omni acerbitate exagitet. In his imprecationibus impium sibi in genere proponit. At Spiritus sanctus sibi designabat certam personam, id est, Judam proditorem, et Judæos reprobandos. Hinc docemur peccari in genere contra totum corpus peccati, id est, eos qui illud fovent sintque illius membra; relinquere autem Deo privatam et singularem applicationem, qui his diris et imprecationibus ipsamque comessatorem, ebriosum, Samaritanum, magamque appellabant, damnosus invocato Beelzebub nomine expellere, legem violare, populum seducere criminalabantur. At accusationum falsitas ô sancti-simo penitusque divino illius vite gestornone instituto patuit. Nulla illam causâ insecrabantur: *Expugnauerunt me gratis*. Uti homo verè pius ac religiosus Deum gratuitò amat ac nullius precepi causi; ita impietate causâ odit, ut animi sui nequitie satisfaciat, ac male agendi libidine, inquit S. Augustinus: *Castitas similis, de quo Salustius: Gratuito potius malus quam crudelis erat.* (Calmet.)

dignos et obnoxios intelligit. Græci malunt esse imperativos pro indicativis, ut Theodoretus: *Exeat pro exhibit, fiat pro fiet*, quasi istæ imprecationes sint duntaxat prædicationes. Sed nihil necesse. Consule Psal. 12, 5. Zelo enim justitie, non vindictæ cupiditate, sancti sic sæpè precantur. A dextris, cominus, præ, ad vexandum scilicet et exagitandum. Nam in malum, secus quàm infra vers. 11.

VERS. 7. — CUM JUDICATUR, EXEAT CONDEMNATUS (1): quando litem instituet, condemnnetur, non fiat ei misericordia, damnetur citra commiserationem et remissionem, exeat impius, ad verbum, causâ excedit. Aliqui, de divino judicio. Condemnatus à Deo omnia ejus facta. IN PECCATUR. Precatio ejus ducatur peccato; non per se, sed propter indignitatem personæ et detestationem precantis, quo sensu *victimam impiorum abominabilis* apud Salomonem Prov. 15, 8. Non magis exaudiat eum oratio, quàm si esset peccatum et scelus. Ex eâ potius angeat peccata, quàm peccatorum supplicium depellat. Oratio, quæ non fit per Christum, non solum non potest delere peccatum, sed etiam ipsa fit peccatum (Aug. hic), id est, veritum in peccatum, quando affectus est Christi fidei oppositus, ut in Turcis, Judæis, idololâtris. Est enim duplex error, unus è prævâ affectione, sive habitu, alter è purâ negatione.

VERS. 8. — FIANT DIES EJUS PACI, Præmaturâ morte (1) Prædicat nunc Propheta infelicissimum exitum Jude, ad quam prophetiam Responsisse videtur Dominus, Joan. 17, cum ait: *Quos dedisti mihi custodiri, et nemo ex his perit, nisi filius perditionis*, ut Scriptura impletur. Ergo, inquit, cum judicatur à Deo in exitu de hac vitâ, *exeat*, id est, exibat condemnatus, et si forte oraverit Deum, oratio ejus, non solum non impetrabit remissionem peccati, sed ipsa oratio fiet illi in peccatum. Cur oratio Jude facta sit illi in peccatum, rationem reddidit S. Hieronymus, quia oravit sine spe indulgentiæ, et desperans loquebat se peccatum. Sanctus Augustinus dicit factam esse in peccatum, quia non est facta per Christum mediatorem. Euthymius addit factum esse in peccatum, quia Judas, ut etiam ceteri persecutores Christi, orabant Deum pro exterminatione nominis christiani. Possent etiam addi Jude orationem factam esse in peccatum, quia Judas non à Deo, sed à diabolo auxilium petiit. Diaboles autem suspendium illi suavit. Quo loco admonendi sunt lectores, orationem peccatoris, non semper esse peccatum, sed sæpè multum valere ad remissionem peccatorum, ut intelligi potest ex oratione publicani, Luc. 18; tunc autem fieri in peccatum, et verè esse peccatum, cum is qui orat, vel non orat quem debet orare, id est, Deum verum, sed idola, vel diabolum; vel non orat pro re bona, quam oratum est à Deo peti, sed pro re malâ, que Deo displicet, ut pro ruinâ inimicorum; vel non orat per unicum mediatorem, qui est Christus, sed per merita sua, que superbe se ipse habere presumit; vel denique non orat cum spe, aut fide, aut aliis necessariis bonæ orationis comitibus. Eadem que hic dicuntur de Juda conveniunt Judæis, quorum ille typum gerebat. Judæi enim qui crederent in Christum, exempti de hac vitâ condemnati ad mortem sempiternam, et oratio eorum, quam assidue rudent in synagoga suis, fit illis in peccatum; qui non orant Patrem per Filium, cum nec Filium, nec Patrem norint, et quia postulant que Deo non placent, excidium videlicet Christianorum, et celerem adventum Antichristi; hunc enim illi pro Christo recipient, ut dicitur Joan. 5.

(Bellarminus.)

interea, sit ejus ætas brevis, ut contigit Act. 1, 28, dum laqueo vitam sibi corripuit. EPISCOPATUM, *τὴν ἐπισκοπὴν, pekidah, præfecturam*. Dominium in genere significat. Sed propheticè Septuaginta hoc elegerunt vocabulum inspectionem significans: primum quod jam esset sacrum inter profanos, è Plutarcho in Numâ, sacrarum virginum custodem appellante *ἐπισκοπῶν*, et hic ageretur de sacrâ Jude proditoris præfecturâ, atque apostolata; deinde quod ejus futurus esset usus in sacrâ novi Testamenti hierarchiâ, et apostolicis scriptis. Episcopatum ejus adeptus est alter, nempe D. Mathias Act. 1, 26.

VERS. 9. — FIANT FILII. Quasi Judas fuerit conjugatus. At Theodoretus, Euthymius, Chrysostomus non putant hæc ad ipsum pertinere, quod de ejus uxore non constat, sed ad Judæos, Adde accumulati imprecationes, non ut omnes ad amissim accidant, sed quemcumque poterunt, donec perierit penitens, poetice, quemadmodum apud Callimachum et Ovidium in Ibin.

VERS. 10. — NUTANTES, instabiles vagentur, errantes mendicent, sicut vagi et errone. ENCIANTER, Hebræicè, et *quarant* (panem) è *desolationibus, sive ruinis* suis, è domibus suis reductis in vastitatem et extremam inopiam, vel, postquam eorum domus fuerat vastata, et in solitudinem redacta: victum querunt. DE HABITATIONIBUS, *ἐκ κλισιάδων*. Est autem *κλισιάδων*, ex Eustathio in Homerum, superficies domus diruta. Ad Judæos, non Jude liberos, refert Theodoretus. Jude enim incensis domibus et ædificiis, parim casu, parim captivi abduci fere. Sic quod sequitur, de facultatibus à Romanis direptis.

VERS. 11. — SCRUTETUR PENEATOR OMNEM SUBSTANTIAM, Illaqueet propriè, subtiliter, et studiosè capti creditor omnes ejus facultates, quas auxit è sacrilegio: eis ne fruatur, nec ejus posteritas; sed sicut Jude et liberis ejus exitio. Habelat enim Judas *Christi loculos, oraque fir et latro*, Joan. 12, 5. Summæ egestatis et extrema inopie imprecatio. ALIENI, extranei, qui non sunt veri et legitimi hæredes, Chaldaice hic vaticinium est de Jude sectatoribus: *Colligat facies omnia que ipsius sunt*. Sic Bernardus: *Qua non caput Christus, rapit fiscus*. LABORES, opes labore ejus partas.

VERS. 12. — NON SIT ILLI ADITOR, extendens misericordiam. Hebræicè *moschek hesed*, quam periphrasim unico vocabulo representantur. Omnibus sit invisus. PUPILLIS: mendosè in aliquibus codicibus, *pusillis*.

VERS. 13. — NATI EJUS IN INTERITUM, Hebr. *haritho*, postremum ejus. Postremum autem, sive *aharith*, significat et posteritatem, sive liberos, Dan. 11, 4, et finem, sive exitum (vile). Prius secuti sunt Septuaginta, posterius recentiorum aliqui non tam rectè, *sit ejus exitus excidium, sit novissimum ejus interitum*. IN GENERATIONE UNA, unâ ætate suâ, q. d.: Ne transeat in alteram ætatem ipsius memoria. Unde Hebræicè, *hedor hear*, in ætate alterâ, id est, sequenti, in posterum. Nam est idem sensus, sive Septuaginta *char le-*

gerint per 7, sive per 7. Ne habeat posteros, in quibus nomen ipsius permanet et continetur. Ne nomenetur in posteris; ne diuturnam reliquit familiam; et ut vulgò dicitur, ne ejus bonis gaudeat tertius hæres.

VERS. 14. — IN MEMORIAM REDEAT (1). Imputat Deus filiis peccata parentum, Deut. 5, 9, quantum ad penam, præcipue si sint impij, et patrum vestigijs insistant, Ezech. 18, 10, 11, 12. Accedit non eis infundere gratiam, quam tribuisset, si parentes pietatem coluissent. Intereant liberi ejus, quia succedunt in paterna scelera. Peccata parentum contemplantur Dominus, quando puniit.

VERS. 15. — FIANT CONTRA DOMINUM, iniquitas patris, et peccatum matris scilicet, semper contra Dominum, id est, coram Domino, hebræicè *negud Adnai*, et Græcè *ὄνειδος Κετοῦ*, id est, ob oculos Domini, in conspectu ejus. Sini perpetuò ante ipsius vultum ad vindictam exposita, ea perpetuò videat, et nunquam in hoc impio homine ulcisci obliviscatur. Quin et *disperdat de terrâ memoriam eorum*, patrumque peccatorum, id est, ea gravissimè puniat in filiis, ut nihil pmittendum deinceps supersit. Aliis suppositum verbi *fiant*, sunt pater et mater, *Memoria eorum*, Jude: et parentum ejus. Pro eo quon. Prima causa cur devoteat. Nam causas accumulat, ut direx justæ perspiciantur.

VERS. 16. — ET PERSECUTUS EST. Secunda. INOPEN ET MENDICUM, ob tenuitatem assumptæ carnis, et quia non habebat præ paupertate, ubi caput reclinare, Matth. 8, 20. Euthymius, Malo, ut sit Hebraismus, pro misero et afflicto. Gall., *paure, misérable et chétif*. COMPUNCTUM, contritum, moestum animo. MORTIFICATAE, ad mortificandum, ut occidat et mori tradat eum.

(1) Adit Propheta ad calamitates Jude et Judæorum, ut peccata parentum in eis puniantur. Vocat autem patres non solum patrem ejus naturalem, sed omnes eos Hebræos qui peccaverunt in deserto, et postea in terrâ promissionis; vocat verò matrem, non tantum matrem propriam, sed integrum Synagoga, sive ipsam civitatem Jerusalem, de qua dicitur Thren. 1: *Peccatum peccavit Jerusalem*. Quod autem hic dicit Propheta, significavit etiam Dominus, Matth. 25, cum ait: *Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram à sanguine Abel justî, usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachie, quem occidi distis inter templum et altare. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam*. Et hoc imprecatur sanctus impit Judæi filiis suis, Matth. 27: *Sanguis ejus super vos et super filios vestros*. Neque repugnat hæc sententia verbis Ezechielis cap. 18: *Filius non portabit iniquitatem patris*. Ezechiel enim loquitur de filiis qui non imitantur peccata parentum; Psalmus autem loquitur de filiis qui peccata parentum imitantur. Deus enim irritatus peccatis parentum, expectat quidem filios ad penitentiam, sed si illi peragant parentum iniquitates imitari, et sic implere mensuram patrum suorum, tandem omnes exterminat, non solum considerans peccata presentium, sed etiam prætorum. Atque hoc est quod Exodi 20, Deus dixit, cum legem populo daret: *Ego sum Deus tuus fortis, zelotes, visitans peccata parentum in filios in tertiam et quartam generationem eorum quæ odierunt me*. Vide de concordia harum Scripturarum sanctum Thomam in 1-2, quest. 87, art. 8, et Theologos ceteros apud Magistrum Sententiarum lib. 2, distinct. 55, (Bellarminus.)

VERS. 17. — ET DILEXIT MALEDICTIONEM. Tertia causa. DILEXIT, non sub ratione maledictionis, sed boni. Quoniam qui dilexit et egit, ob quae sequitur maledictio tum temporaria, tum aeterna. E contrario benedictionem noluit, quatenus illis abstinuit, à quibus consequitur benedictio, id est, quatenus persecutus est vitia, virtutes declinavit. MALEDICTIONEM, infelicitatem. BENEDICTIONEM, felicitatem, gratiam Evangelicam, quae venit ad vitam aeternam. Quasi eò usque fuerit studiosus Judas impietatis et omnium scelerum, ut videretur optare infelicitatem et execrationem Dei, adeò addictus pravitati, ut nullum seelus refugerit, quo Dei maledictionem in se provocaret. NOLUIT BENEDICTIONEM, quae per Christum et offerebatur: Arboreus.

VERS. 18. — ET INDEUIT MALEDICTIONEM SICUT VESTIMENTUM. Aliquot similitudinibus explicat infelicitatem Judae, et similitum impiorum. SICUT VESTIMENTUM, id est, firmiter, arcè, et omni ex parte se maledictione armavit. SICUT AQUA, quam quis haurit et bibit, vel quae late diffunditur in interiora. SICUT OLEUM, quod facile penetrat. Maledictio et infelicitas ad ossa, medullas, et intima quaque ipsius penetravit, ut non modo foris, verum etiam intus malis circumdatur. Vestimentum continuè adhaesit: est symbolum; aqua, vehementia; oleum, durationis vix elubilis; Chrysolomus. Id est, malorum copia ingruit, quae aquae vehementiam, olei firmitatem imitabitur: Theodoretus.

VERS. 19. — FIAT ET SICUT VESTIMENTUM, maledictio. Eodem pertinent haec similitudines, ad exaggerationem imprecationis. Et undique infelicitas imminet.

VERS. 20. — HOC OPS FORUM QUI DETRAHUNT. Metonymia in hoc epithemate. OPS, pro mercede operis. Haec sit eorum merces, haec ultrix poena et vindicta à Domino, qui immittentur illi. Ita fiat à Domino adversariis meis. Haec retributio hostibus meis evanidit divinitus, ne eam humana vi possit depellere. Nam apud constructur cum hoc ops, non proximo. Hoc ops, hoc supplicium eorum apud Dominum sit, etc. Mittit autem numerum, ut sint imprecationes, non contra Judam tantum, verum et Judaeos. ANIMAM, vitam. Metonymia, ut Act. 20, 24: *Nec facio animam meam pretiosorem quam me.*

VERS. 21. — FAC MEUM PROPTER NOMEN TUI, hominum supple, vel misericordiam, et est hyperbaton: Chrysolomus. SEAVIS, bona, benigna, beneficia. Reddit ad sua miseria.

VERS. 22. — CONTRIBUTUM EST COR MEUM (1), SAU-

(1) Pergit in oratione Propheta in personam Christi, et videtur respicere tempus illud quo Christus dixit, Joan. 22: *Nunc anima mea turbata est, et quid dicam? Pater, salvifica me ex hac hora;* vel cum in horto praecatus est Patrem, et A. ostendit dixit: *Tristis est anima mea usque ad mortem. Libera, inquit, me ab imminente morte, quoniam egenus et pauper ego sum; id est, omni humano auxilio destitutus, non habeo qui pignet pro me, et anima mea turbata est intra me, id est, tristis, et horor ex consideratione mortis futura turbavit me. Haec autem Christus dicebat, ut ostenderet se verè esse hominem. "in mortem abso-*

ciam, vulneratum, in medio mel. *Halal*, lehaliter sanctatum significat.

VERS. 23. — SICUT UMBRA CUM DECLINAT, cum sensum minuit, et mox tota evanescit. ABALUS SUM, abii, perii, è medio celeriter sublatum sum, evanui ad similitudinem umbræ, quae una cum die, inclinat, et in tenebris noctis evanescit, vel quae celeriter abit et praeterit. EXCUSsus SUM, motus sive mutatus sum, loco migravi, sicut locusta, id est, celeriter abii, celeriter evanesco ex hac vita (per exegesis, de vita sua vanitate et miseria), ut locustae comparari possim, quae nunquam ferè quiescit, hinc illuc saltat, donec evanescat et ex oculis abeat, vel etiam à vento disjiciatur; vel instar locustarum, quae excussae riuunt ex arbore, et obstupefactae intereunt, hac vita facile ejectus sum.

VERS. 24. — GENIA MEA INFIRMATA SUNT A JEJUNIO, praer jejunio, propter jejunium. Descriptio maxime innoxia. Ita praer virtutum defectu nutravit et vacillavit genia Christi, ut nec valeret supra pedes firmos consistere, tam erat occupatus in his quae Patris soci erant, atque adeo in sacris jejunis et precationibus, ut in tantis calamitatibus Deum, sibi et nobis conciliaret. Non delectam duxit vitam sed simplicem, etc. Theodoretus: *Immutata est, marcuit, propit exaruit.*

PROPTER OLEUM, propter olei, id est, pinguedinis defectum. Quia phrasit legitur, Gen. 18, 28: *An delibis propter quinque urbem? id est, propter hominum quinque defectum, quod minus quinquaginta iustis, ibi quinque defuerint.* Quare illic noster, ad sententiam illuminandam, non quinque, verit, sed *quadraginta quinque*. Oleum, sive *shemen*, Hebraeus significat pinguedinem unctum est et pingue. Itaque alii accipiunt pro oleo ipso, vel unguento, ut supra, Psal. 103, 15. *Ut exhiberet faciem in oleo.* Marcuit caro propter usum olei vel unctiois (neglectum). Nam non ungo oleo vel unguento, pertinebat ad tristitiam et luctum. Alii pro adipis et pinguedine. Corpus meum defectu pinguedinis extabuit; magis ad verbum vertissent: Ab oleo, sive à pinguedine, id est, ne esset pinguedo, pelle ossibus adherescente. Nam praep. à habet vim negandi Hebraice, nisi fortassè respexerint ad jejunia, in quibus propter carnium abstinentiam et usum siccorum; oleo utuntur, ut propter oleum, non subducantur, amissum vel neglectum, sed idem sit quod propter olei usum, loco ciborum dedicationum, atque adeo carnium, quibus temporibus jejunii et poenitentiae abstinebant etiam Judaei, Dan. 10, 5, et in tractatu *Taanith*, et in itinero R. Benjamin. Nam et praep.

lute consideratam, in natura contrariam exhorretat; cum tamen eandem mortem, ut pretium redemptionis à Patre decetum et ordinatum maxime desideraret. Quare, Joan. 19, cum dixisset: *Salvifica me ex hac hora*, subiunxit, *sed propterea veni in hac horam;* et Matth. 26, cum dixisset: *Transit à me cuncta haec*, continuè addidit, *sed non sicut ego, volo, sed sicut tu.* Porro quod attinet ad corpus Christi, quod est Ecclesia, praer liberatio à persecutionibus et tentationibus, quia opus Ecclesiae egenus et pauper est, id est, non nititur viribus suis, aut meritis suis, sed tantum verè medicus, in solo Deo confidit.

in, sive, à, propter, praer, ut initio versus, à jejunio, propter jejunium: sic ab oleo, propter oleum. Et sanè idem videtur enuntiarit utroque hemistichio, ut proinde utrobique eandem particulam usurparet, et eodem sensu.

VERS. 25. — VIDERUNT ME, ET MOVERUNT CAPITAL. Gestus illudentium Christi. Psal. 21, 8; Matth. 27, 59.

VERS. 27. — ET SCIANT QUIA MANUS TUA HAEC, sciant hoc tuum tam illustre et apertum auxilium, tuam esse manum et potentiam et (quia) tu, Domine, fecisti eam (rem, sive liberationem). Sciant me non humanis praesidiis, sed potentia numinis tui esse liberatum. Utuntur femineis loco neutrorum, quibus caret, ut supra, ps. 26, 4: *Unam peti à Domino, hanc requiram: utam rem, unum. Eam, hanc rem, hoc. Haec plagam, criticam, Chaldaeo, cui manus, metonymicè est plaga. Et sciant* (inquit), quia percussio haec tua est. Sic Theodoros: *Discant* (inquit), non invitam me cruci tradidisse, sed tuae dispensationis esse opus. Quoniam mox manum, Deo potentiam exponat.

VERS. 28. — MALEDICENT ILLI, ET TU BENERICES. Maledicere, sive *halal*, neque hoc psalmo, neque alibi importat dumtaxat maledictionem, imprecationem, detestationem, blasphemiam, verbi etiam omne infelicitatis genus, ut supra, vers. 17: sicut benedicere, *barach*, bene agere, fortunare, felicitare. Est ergo

NOTES DU PSAUME CVIII.

On lit au titre: *In finem. Psalms, David*, epigraphe qu'on voit à la tête de tant d'autres Psalms, et que nous avons expliquée bien des fois. On ne peut douter que ce psalme n'ait David pour auteur, puis que l'apôtre saint Pierre en cite un texte comme étant de David. Il applique ce texte au traître Judas; et c'est une sorte de clé, si l'on ose parler ainsi, pour l'intelligence de tout le psalme. S. Pierre appelle Judas chef de ceux qui se saisirent de la personne de J.-C., et tout de suite il rapporte le texte du Prophète qui concerne ce traître. Sur quoi il est naturel de penser que ce texte regardé aussi les Juifs qui avaient traité avec Judas pour prendre J.-C.; et cette pensée est celle de S. Augustin qui en prend occasion d'expliquer tout le psalme de Judas et des Juifs. Les autres Pères l'ont entendu de même. Ce sentiment à l'avantage de satisfaire à toutes les expressions du psalme, et de faire disparaître les difficultés qu'éprouvent ceux qui l'entendent des ennemis de David, tels qu'Absalon, Doeg, Achitophel, Semet et les autres; car ce psalme est rempli de tant d'imprécations, qu'on ne peut se persuader qu'un homme aussi saint et aussi modéré que David, ait jamais désiré à ses ennemis tous ces maux terribles dont il fait mention. On remarque à la vérité que la plupart des verbes qui sont à l'optatif dans nos versions, sont au futur dans l'Hebreu, et qu'un certain nombre de ces verbes dans le psalme, ne seraient que des prophéties et non des imprécations. Mais, en supposant le sens de nos versions qui n'est pas contredit par l'Hebreu, comme nous le ferons voir, si le psalme n'a qu'un sens littéral qui regarde Judas et les Juifs meurtriers de J.-C., et si dans tout ce psalme c'est J.-C. qui parle par la bouche de son Prophète, on conçoit que les imprécations nous ne sont ni déplacées ni superflues, puisque ce sont moins des imprécations que des jugements émanés de la bouche du Dieu suprême. Quant à Moïse exposé aux Israélites les châtimens auxquels ils devaient s'attendre s'ils abandonnaient la loi du Seigneur; il se servit dans plusieurs de ses menaces du style imprecatoire; et c'était autant de jugements, en sup-

posant que la transgression de la loi fût déjà consommée. Or, l'esprit prophétique dont était rempli David, lui faldait voir le crime des Juifs à l'égard de J.-C. entièrement consommé; et c'est pour cela que son psalme énonce plutôt des jugements que des imprécations, ou des maledictions. D'ailleurs on voit que tous ces jugements ont eu lieu à l'égard de Judas et des Juifs; mais on ne voit pas qu'il en soit de même des ennemis de David. Il n'est point écrit que Doeg fut puni deses délations calomnieuses. Les rabbins disent qu'il périt dans la même bataille que Saul, mais cette preuve n'est pas convaincante. Il est écrit qu'Achitophel se pendit de désespoir, mais il ne paraît pas que sa race ait été enveloppée dans son malheur. Il en est de même d'Absalon et de Semet; ils périrent seuls. Ainsi tous les châtimens énoncés dans le psalme ne peuvent leur convenir. On saisira mieux cette pensée, en suivant tous les versets du psalme.

VERS. 29. — OPERIANTUR, SICUT DIPLOEM, SICUT pallio duplicato, epiosè et largiter profundantur ignominia, et coram omnibus sint execrabiles adversarii mei; fortissimo et densissimo dedecore, quas duplicato, aliantur.

VERS. 30. — IN MEDIO MULTORUM, in Ecclesia, coram fidelibus, qui nulli sunt, comparati ad Synagoga et reliquas sectas. Alii, inter Apostolos et apostolice viros. NUIS, plurimum.

VERS. 31. — QUA ASTITIT À DEXTRIS, ab auxilio et ope mea, qui sum pauper. Cominis ad succurrendum. In homin, cum supra in malum acciperetur. A PERSEQUENTIBUS, judicantibus propriè, id est, in quo judicio persecutibus. A Judaeis, qui erant testes et iudices. ANIMAM MEAM, vitam meam, me à mortuis excitando. Hic ad perspicuitatem immutavit pronomem tertiae personae in prima. *Ut saltem faceret à iudicatoribus sine condemnatoribus animae suae.* Sic autem vocat principes et magistratus Judaeorum, qui Christum condemnarunt.

de lumière et de facilité dans l'explication du psaume? Je conclus donc qu'il n'y a qu'un seul sens littéral dans ce psaume, et que Judas et les Juifs persécuteurs de J.-C. en sont l'unique objet; ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive en tirer plusieurs instructions morales et utiles pour tous les temps.

VERSETS 1, 2.

Pour ces deux versets, il y en a trois dans l'hébreu et dans le grec, mais sans rien changer au sens. Il n'y a de différence apparente que dans cette expression: *O Dieu! ne vous taisez point sur ma louange ou sur ma gloire.* L'hébreu est susceptible de cette version conforme à celle des LXX. Mais la plupart des hébraïstes traduisent: *O Dieu! ma louange, ou, O Dieu de ma louange! ne vous taisez pas;* et S. Jérôme: *O Dieu! qui êtes digne de mes louanges, etc. (Deus laudabilis mihi).* Ce saint docteur et ceux qui traduisent, *O Dieu! ma louange, ou, O Dieu, objet de mes louanges,* comme les auteurs des *Principes discutés*, reconnaissent par conséquent que le nom de Dieu יהוה , n'est pas nécessairement en régime et qu'on n'est pas obligé de traduire, *Deus laudis meae.* Or cela étant, les LXX ont pu prendre יהוה pour le cas du verbe qu'on rend par *facturis*, et traduire, $\text{יהוה, דְּבָרָא יְהוָה יְהוָה יְהוָה יְהוָה}$. Ainsi, notre version latine ne peut être taxée de s'écarter du texte. Je crois ce raisonnement à l'abri de toute critique.

C'est donc J.-C. qui est censé parler dans ces deux versets. Il prie son Père ou de ne pas permettre que son innocence soit confondue, ou que sa gloire soit obscurcie, à peu près comme il dit dans S. Jean: *Le moment est venu de glorifier le Fils de l'homme, et plus bas: O mon Père! glorifiez-moi dans vous-même, de la gloire que j'ai possédée dans nous avant que le monde existât.* Il expose ensuite les complots odieux de ses ennemis, leurs calomnies, leurs mensonges, leurs violences. Toute l'histoire de l'Évangile est la preuve de ces faits. David essuya quelques-unes de ces vexations, mais non aussi atroces, aussi injustes et aussi continuelles que celles dont la vie de J.-C. fut agitée.

RÉFLEXIONS.

J.-C., attaqué par la fourberie et par le mensonge, garda le silence, et il remit les intérêts de sa gloire à la Providence de son Père. Les hommes prennent des partis tout opposés; ils se cabrent, quand on les calomnie, ils ont recours à tous les moyens possibles de défense, ils récriminent contre leurs ennemis; par là ils se privent de la protection de Dieu. Comme ils neissent rien à faire pour eux au maître suprême de leur destinée, et qu'ils ne sont pas capables par eux-mêmes de se faire un sort tel qu'ils le désirent, ils tombent dans une misère totale, le sentiment de leurs maux les conduit au désespoir.

Quand les discours des hommes ont blessé notre amour-propre, nous cherchons à nous venger; et c'est, dit S. Augustin, un procédé très-injuste. *J.-C., quoique couronné de gloire, n'est pas encore vengé, les saints martyrs ne le sont pas encore; la patience de Dieu attend que les ennemis de J.-C. et des martyrs se convertissent; que sommes-nous pour vouloir être vengés dès que nous avons reçu une injure? Il y a dans cette pensée du saint docteur un remède efficace contre le désir de la vengeance, et par conséquent tout ce qui devrait nous conseiller, quand nous sommes exposés à la calomnie et à la persécution des hommes. J.-C. et les saints ne seront vengés qu'un jour de la consommation générale, quand Dieu jugera toutes les actions, toutes les intentions, toutes les entreprises des méchants. Pourquoi sommes-nous donc assez téméraires pour prévenir le jugement de Dieu? Ne nous sullit-il donc pas de savoir que nous serons vengés, quand J.-C. et les saints le seront? et jusqu'à ce moment devons-nous désirer autre chose que la conversion de nos ennemis?*

VERSETS 3, 4.

L'hébreu et le grec sont susceptibles d'un autre sens dans le premier verset, et l'on peut traduire: *Le Dieu de l'amour que j'ai pour eux,* comme dans le second verset. Dependamment le sens de notre Vulgate se concilie aussi avec ces deux textes, et il semble qu'on doit le préférer; autrement le Prophète dirait la même chose dans les deux versets. Le P. Houbigant fait une correction singulière; il substitue $\text{יְהוָה, sur supplentatus, à יְהוָה, oratio ou orationem.}$ Il croit que le premier de ces mots est plus dans le génie de la langue. Sa note ne me persuade pas.

Rien de plus conforme à la conduite de J.-C. envers les Juifs, et à la conduite des Juifs envers J.-C. Ce Sauveur du monde méritait tout l'amour de cette nation, et elle le calomniait; elle lui rendait le mal pour le bien, la haine pour la tendresse qu'il avait pour elle. A ces traitements barbares il n'opposait que la prière; sur sa croix même, il conjura son Père de faire grâce à ces ingrats. On voit bien que David persécuté par Doëg, par Absalom, par Achitophél, par Séméi, ne se vengea point de leurs injustices; qu'il avait même prévenu de bons offices tous ces hommes violents et malaisants; mais il n'est écrit nulle part qu'il ait prié pour eux. Il est vraisemblable qu'il porta la générosité et la charité jusqu'à ce point; mais on n'en a point de preuves qu'on puisse comparer à celles que nous avons de J.-C. priant pour ses ennemis et pour ses bourreaux.

RÉFLEXIONS.

* S. Augustin distingue six sortes de procédés à l'égard du prochain: rendre le bien pour le mal, ne point rendre le mal pour le mal, rendre le bien pour le bien, rendre le mal pour le mal, ne point rendre le bien pour le bien, rendre le mal pour le bien. Les deux premiers sont propres aux justes, et le premier est le plus parfait. Les deux derniers sont propres aux méchants, et le dernier est le plus méchant de tous. Ceux du milieu sont propres au commun des hommes, en sorte que le premier de cette division approche plus de la vertu des justes, et que le second tombe à peu près dans la classe des méchants. Ainsi, les deux systèmes sont, rendre le bien pour le mal, ce fut le procédé de J.-C.; et rendre le mal pour le bien, ce fut le crime des Juifs. Le psalmiste réunit ces deux extrêmes, et fait entendre par là qu'il ne parle que de J.-C. qui a rendu le plus grand bien pour le plus grand mal, et que des Juifs, qui ont rendu le plus grand mal pour le plus grand bien.

J.-C. a donné l'exemple de rendre le bien pour le mal, et de prier pour nos ennemis; il en a fait même une loi, ce qui marque l'excellence de l'Évangile au-dessus de la loi mosaïque. Celle-ci disait: *Œil pour œil, dent pour dent;* ce qui n'était pas injuste, dit S. Augustin, mais c'était une ordonnance portée pour réprimer les hommes injustes qui auraient excédé dans leur vengeance. Cette loi du talion ne pouvait être exécutée que de l'autorité des juges; elle n'autorisait point la vengeance, puisque Dieu l'avait défendue positivement; elle n'obligeait pas la partie lésée à poursuivre son droit; enfin selon l'interprétation des anciens docteurs Juifs, la peine était rachetable par une composition pécuniaire. La loi évangélique n'a point supprimé le droit naturel que tout homme a de conserver ce qui lui appartient, soit la vie, soit l'honneur, soit les biens; mais elle exige beaucoup de conditions, quand il s'agit d'interpeller la justice pour rentrer dans des droits qu'on croit légitimes. Elle défend d'abord toute vengeance personnelle, et détruit par conséquent les fausses interprétations que plusieurs Juifs, surtout les Sadducéens, donnaient à la loi du talion. En second lieu, elle condamne absolument l'esprit de vengeance, en sorte qu'il n'est jamais permis de répéter le droit le plus légitime, en se livrant à l'animosité, ou au désir de nuire. En troisième lieu, elle ordonne d'user de la plus grande

modération dans la poursuite de ce qu'on estime juste après avoir pris les mesures les plus convenables pour reconnaître cette justice. En quatrième lieu, elle veut qu'on se rende facile aux voies d'accommodement, et qu'on soit toujours prêt à préférer les intérêts de la charité à ceux d'un plus grand avantage temporel; pourvu toutefois que la poursuite de cet avantage ne soit pas commandée aussi par la charité. Enfin, elle veut que, quand il est possible de renoncer sans inconvénient à des prétentions légitimes, on les sacrifie à la patience, à la charité; et que d'ailleurs, quel que soit l'événement d'une action judiciaire, on conserve toujours l'esprit de modération, l'union, de désintéressement, et qu'on ne donne entrée dans son cœur ni à l'amertume, ni à l'orgueil, ni au dépit, ni à la fausse joie. Tel est l'esprit de la loi de J.-C. C'était aussi celui de la loi de Moïse; mais il n'était pas aussi développé, aussi souvent inculqué, aussi à l'abri de toutes les interprétations arbitraires; et d'ailleurs les Hébreux séparés des nations pouvaient croire que cette loi ne les obligeait que par rapport aux Israélites, leurs frères, au lieu que la loi évangélique est pour tous les hommes, parce que tous les hommes sont frères en J.-C. et par J.-C.

VERSETS 5, 6.

Ces deux versets sont très-conformes à l'hébreu, qui a pourtant un peu plus de force dans cette expression (au 2^e verset), *quand il sera jugé, qu'il sorte impie;* il était entré impie, qu'il sorte de même; ce qui signifie la même chose que *condamné.* J'ai traduit *Satan*, parce qu'il est dans l'hébreu; ce mot signifie en général *accusateur*; mais comme il s'agit ici de Judas, dans qui, selon l'Évangile, *le démon était entré,* le terme de *Satan* rend bien cette même pensée.

On voit donc qu'après les quatre premiers versets, qui sont comme le préambule au psaume, David parlait au nom de J.-C., comme il le dit dans le verset 5. Le 6^e verset de Judas, qui fut le chef des meurtriers de J.-C. C'est ce Sauveur du monde qui parle à son Père: *Etablissez sur ce traître le méchant;* ce qu'on peut entendre aussi de Satan. Cependant comme Satan est ici l'accusateur, il semble que le méchant doit être un autre personnage; quelques-uns croient que le Prophète désigne l'esprit d'avarice qui dominait dans Judas. Mais on peut dire que ce tribunal étant une sorte de fiction, le méchant, qui est représenté comme le juge, est un personnage supposé pour le complément de l'allégorie, ou la perfection du tableau.

Ce qui est dit ici de Judas, regarde aussi les Juifs persécuteurs de J.-C. Judas eut une fin déplorable, et sa fausse pénitence mit le comble à son crime; mais qu'elle fut accompagnée du désespoir; c'est là cette prière qui, selon l'expression du Prophète, *se tourne en péché.* Les Juifs furent acablés des traits de la vengeance divine. En ce monde ils perdirent leur état, leur patrie, leurs biens, la vie même, et dans l'autre, ils furent réprouvés de Dieu.

On peut demander, 1^o comment J.-C., parlant par la bouche du Prophète, sollicite la condamnation de Judas et des Juifs, lui qui pria sur la croix pour tous ses ennemis? 2^o Pourquoi il prie son Père d'exercer cette justice, tandis qu'il était lui-même juge des vivants et des morts, et qu'il avait reçu de son Père tout pouvoir de juger?

La réponse est facile, 1^o J.-C. considère Judas et les Juifs dans leur endurcissement consommé, et où il n'y avait plus à attendre pour eux que des châtiements et une réprobation totale. J.-C. sollicite cet acte de vengeance, parce que, quoiqu'il fût venu pour le salut de tous, il devait arriver cependant que plusieurs, par leur ingratitude, ne profiteraient pas du bienfait de la rédemption, et qu'au lieu de percevoir les fruits du salut, ils tomberaient dans l'abîme d'une réprobation à attendre. *Il devait venir au monde, comme l'annonça le saint vieillard Siméon, pour le salut et pour le salut de plusieurs dans Israël.* 2^o J.-C.

implore la justice de son Père, parce que ce Psaume regardant le temps de sa vie mortelle, ce n'est pas encore le temps où ce Sauveur du monde devait exercer le pouvoir absolu de juge, que son Père lui avait donné, et dont il n'entra en possession que quand il fut sorti glorieux du tombeau.

Les impressions de J.-C. contre le traître apôtre et contre les Juifs, étaient donc justes, puisque elles avaient pour objet la punition des plus coupables et des plus endurcis de tous les hommes; cette punition comprenait, outre la réprobation dans la vie future, les châtiements temporels dont l'histoire nous apprend que Judas et les Juifs furent frappés. Le premier s'éta la vie à lui-même, et les seconds tombèrent dans tous les maux que J.-C. avait prédits. La suite du Psaume entre sur cela dans quelques détails que nous expliquerons.

RÉFLEXIONS.

La malheureuse fin de Judas est le modèle et l'annonce de celle qui sera le partage de tous les pécheurs. Il n'y a que trois époques dans toute notre destinée, vivre, mourir, être jugé. Judas fut, dans la compagnie même de J.-C., un voleur et un traître; il mourut en désespéré, et il fut condamné aux flammes éternelles. Sa réprobation n'est pas douteuse, puisque J.-C. a dit de lui *qu'il aurait mieux valu pour cet homme qu'il ne fût pas né;* parole terrible, qui déclare non-seulement la damnation de ce malheureux, mais qui enseigne à toutes les générations le dogme de l'éternité absolue des peines. En effet, si ces peines doivent finir après des millions de siècles, il eût encore été plus avantageux à ce perdite apôtre de naître que de ne naître pas, puisqu'à ses souffrances d'une durée si longue, mais finie, succéderait une éternité de bonheur, et qu'une éternité de bonheur compense infiniment des souffrances de quelque durée qu'elles soient, mais d'une durée finie. Dire-t-on que l'annéantissement a été le partage de ce traître au moment de la mort? mais en ce cas il aurait encore mieux valu pour lui qu'il fût né, puisque dans sa vie il aurait toujours joui de quelques avantages, et que l'annéantissement ne lui aurait procuré aucun malheur. D'ailleurs, J.-C., disant de Judas qu'il aurait été plus avantageux pour lui de n'être pas que d'être, compare l'état où il devait se trouver après son crime avec tout le cours de sa vie; il suppose donc qu'après ce crime et après la mort qui le suivit de si près, il existait encore, et que par conséquent il n'était point anéanti; autrement il n'y aurait point de comparaison entre une vie de plusieurs années, et le néant qui aurait suivi le moment de sa mort. Dire-t-on encore que Judas devait être puni très-rigoureusement, mais pendant un temps limité, et être ensuite anéanti, et qu'en comparant ces peines rigoureuses avec sa vie quelle qu'elle eût été, J.-C. voulait dire qu'il eût été plus avantageux à cet homme de n'exister pas que d'exister? Je répondrai que cette objection, réfutée d'ailleurs par toutes les preuves de l'immortalité de l'âme, et par tous les principes de la religion, ne peut se concilier avec la parole de J.-C. Car 1^o, si ces peines, quelque rigoureuses qu'on les suppose, eussent été satisfactives, la colère de Dieu aurait dû être apaisée, cet homme n'aurait pu sans injustice être anéanti, et s'il ne l'eût pas été, il lui aurait donc été plus avantageux d'exister que de ne pas exister; ce qui est contre la parole de J.-C. Si ces peines n'eussent pas été satisfactives, mais purement vindicatives, qu'est-ce que l'annéantissement y aurait ajouté? Cet annéantissement n'aurait-il pas plutôt été le terme et l'extinction des vengeances divines? A la vérité, dans ce moment, il eût été plus avantageux à Judas de n'être pas que d'être dans des tourments, mais ce n'est pas le sens de la proposition de J.-C. Il ne dit pas qu'il y aurait un temps où il serait plus avantageux à ce traître de ne pas exister que d'exister; il dit qu'il lui eût été plus avantageux de

ne point naître, de ne point voir la lumière du jour.
 2° La parole de J.-C. est pour tous les temps et même pour l'éternité. C'est une proposition qui doit toujours être vraie. Que les peines de Judas fussent bornées, le monde pouvait durer plus long-temps qu'elles, et il y aurait donc un temps où il ne serait qu'homme de n'être point né. Un homme ancien n'étant plus, on ne peut pas trouver son état plus malheureux qu'un autre état, puisqu'il n'a plus d'état, n'ayant plus d'existence.

J'ai insisté sur ce point, pour faire voir que dans la parole de J.-C. est compris le dogme de l'éternité des peines. Mais que ne nous apprend le Prophète du sort de ces malheureux après ? Il est traduit au tribunal de Dieu par sa conscience souillée du plus grand crime, il y est accusé par le démon, il y est déclaré coupable, et nulle prière ne peut le soustraire aux vengeances divines. Il porta sans doute au tribunal du souverain juge la connaissance de son crime avec le remords désespérant qui le rendit coupable d'un suicide; mais ce remords était un nouveau péché, et le plus grand même de tous, parce qu'il laissait à Dieu l'honneur de doubler de sa miséricorde. Tous les pécheurs qui sortent de ce monde, ne sont pas aussi criminels que Judas, mais tous se trouvent comme lui accusés par leur conscience, par l'esprit de ténacité, et sans espérance de lécher la justice divine.

VERSÉT 7.

Le mot hébreu que nos versions grecque et latine rendent par *episcopat*, signifie *inspection, intendance, vilitation*, en un mot, toute prééminence sur d'autres. C'est ici le verset dont l'apôtre S. Pierre cita ces mots: *Et episcopatum ejus accepit alter*, quand il lui question de choisir un autre apôtre pour remplir la place du traître Judas; et il dit que c'était pour accomplir ce que le Saint-Esprit avait annoncé par la bouche de David, qu'il fallait faire ce choix. On ne peut donc pas donner que ce prince des apôtres n'ait pris ces paroles du psaume dans leur sens littéral; autrement il n'aurait donné par là aucune force à son discours. Il n'y a guère que les scolastiques qui s'avisent de dire que ces sortes de citations sont étrangères aux passages de l'ancien Testament, et que les apôtres s'en servaient seulement à cause de la ressemblance des événements. C'est anéantir les prophéties, détruire les rapports du nouveau Testament avec l'ancien, et faire des apôtres autant de discoureurs qui citaient des passages à l'aventure, et sans savoir s'ils appuyaient ce qu'ils voulaient prouver.

Les jours de Judas furent en petit nombre, soit qu'on considère le temps de son apostolat, soit qu'on ait égard à sa malheureuse fin, qui suivit de fort près son crime; car il périt avant que les Juifs eussent consommé leur déicide.

Le mot d'*episcopat* est assez propre en cet endroit; Judas avait reçu, comme les autres apôtres, le pouvoir de gouverner les fidèles et de prêcher la parole de Dieu. Il avait même été honoré du don des miracles; J.-C. lui avait dit comme aux autres: *Cueillez les malades, ressuscitez les morts, chassez les démons, etc.*

Je ne doute pas que dans le sens du Prophète ce verset ne regarde aussi les Juifs; leurs jours furent réduits à un petit nombre, puisque trente ans environ après la mort de J.-C. ils éprouvèrent la terrible catastrophe qui leur avait été prédite. Ils perdirent alors toute leur administration temporelle et spirituelle; plus de gouvernement, plus de temple, plus de sacerdoce, tandis que l'Eglise chrétienne se répandait partout.

RÉFLEXIONS.

Les jours du pécheur sont toujours en petit nombre, vécit-il des siècles, parce que la plupart de ces jours sont nuls pour le salut, et non-seulement nuls, mais tout opposés au salut, mais la ma-

tière même d'une éternelle réprobation. Il paraît que Judas n'eut qu'une passion qui était l'avarice. Dans quel abîme elle le précipita, quelles circonstances l'accompagnèrent son crime, quels prétextes servirent à l'aveugler ! Car il ne faut pas croire que ce traître connût assez peu J.-C. pour n'être pas persuadé de sa puissance, pour ne pas reconnaître en lui une puissance toute divine. Il lui avait vu faire un nombre presque infini de miracles, il l'avait entendu raisonner de l'union intime qui était entre lui et Dieu son Père. Ce périlleux apôtre imaginait sans doute que, quand il l'aurait livré à ses ennemis, le ciel protecteur de ses jours le délivrerait par quelque prodige, et que pour lui il n'en jouirait pas moins du fruit de sa trahison. De quoi ne se flatta-t-on pas, quand on est passionné ? Le plus grand scélérat ne voit jamais toute la noirceur de son crime, quand il se dispose à le commettre; ce n'est qu'après l'avoir commis, que la conscience rentre dans ses droits: c'est ce qui arriva à Judas; mais il abusa de ses remords pour étendre toute espérance dans son âme, et il se livra au désespoir, parce qu'il crut son crime plus grand que la miséricorde de celui qu'il avait offensé.

VERSÉS 8, 9.

Au second verset l'hébreu dit: *Que ses enfants errants errant et qu'ils demandent, et qu'ils cherchent de leurs demeures ruinées. Il n'y a donc de différence marquée que par rapport au mot, qu'ils cherchent.* Les versions mettent, *qu'ils soient chassés; et c'est ainsi que Théodoret a lu dans les exemplaires grecs qu'il avait sous les yeux.* S. Jérôme traduit: *qu'ils soient cherchés dans leurs masures; ce qui revient au sens des LXX, car chercher un homme dans sa maison, et ne le pas trouver, c'est une marque qu'il en a été chassé. C'est la pensée du P. Houbigant qui l'adopte. Quelques-uns croient que les interprètes grecs ont lu dans l'hébreu *וְיִשְׁאָלוּ* au lieu de *וְיִשְׁאָלוּ*, où l'on voit le *ghimel* pour le *daleth*; or, le premier de ces mots signifie *éclatant*. Il y a assez de vraisemblance dans cette conjecture. Mais au fond le vers exprime les mêmes pensées. Si ces enfants errant de côté et d'autre, il faut bien qu'ils aient été chassés de leurs demeures; et s'ils vandaient, il faut qu'ils cherchent leur pain en sortant des lieux où ils se retirent.*

Ces deux versets sont applicables, non-seulement à la famille de Judas, mais aussi aux Juifs, puisque, peu d'années après, ils éprouvèrent des malheurs qui rendirent leurs enfants orphelins, leurs femmes veuves, et qui chassèrent ceux qui restaient encore de leurs possessions et de leurs demeures. On ne voit pas que ces versets conviennent à Doëg, à Achitophel, à Seméi ou aux apostats de la loi de Moïse, durant la captivité de Babylone. L'histoire ne dit rien de ces faits; si elle ne fait pas mention non plus de la famille de Judas, il est néanmoins très-vraisemblable que la mort funeste de ce traître la rendit très-odieuse; et d'ailleurs elle dut être enveloppée dans la catastrophe commune de la nation, lorsque les Romains détruisirent Jérusalem. Il faut toujours se souvenir, en lisant ce psaume, qu'on a un point d'appui certain pour l'appliquer à Judas (savoir la citation de S. Pierre), et que cet avantage ne se trouve point dans les autres opinions.

RÉFLEXIONS.

On a ici la description de cinq calamités: enfants sans pères, femmes sans époux, famille chassée de ses possessions, vie errante et vagabonde, mendicité. Telles furent les suites du crime de Judas et des Juifs meurtriers de J.-C. Dieu ne punit pas toujours de la même manière les grands pécheurs, les impies, les ennemis de son nom et de sa religion; mais il y a, dit S. Paul, une *attente formidable du jugement*, et *un feu jaloux qui doit consumer les ennemis.* Car nous savons quel est celui qui a dit: *C'est à moi qu'appartient la vengeance, et j'aurai mon retour.*

Quand le pécheur touché de la grâce se convertit,

il remarque sans peine, mais avec le sentiment d'une componction profonde, qu'il était, dans ses égarements, comme une famille désolée, que tout son intérieur était dans une indigence extrême, que toutes ses puissances étaient errantes et vagabondes, qu'il mendiait honteusement au monde des distractions et des amusements, que la raison ne le gouvernait point, que sa passion portait le ravage partout. Ce pécheur converti est obligé de se faire, pour ainsi dire, avec le secours de la grâce, une nouvelle famille; et c'est celle dont parlait S. Jean Climaque, en disant à tous les pénitents: *Ayez pour père celui qui peut et qui veut vous décharger de vos péchés; pour mère, la componction dont le propre est de laver les taches de votre âme; pour frère, qu'onque sous instruit de la route du ciel; pour épouse, la pensée continuelle de la mort serviteur, mais il n'y a pas grande différence pour le sens; car les usuriers n'enveloppent dans leurs filets tous les biens de leurs débiteurs, qu'après avoir recherché avec soin tout ce qu'ils possèdent.*

Au second verset l'hébreu porte: *Qu'il n'y ait personne qui tende sa compassion sur lui.* Les versions disent: *Qu'il ne se trouve personne qui l'assiste; c'est le même sens.*

Au troisième verset on traduit sur l'hébreu: *Que sa fin soit la destruction, et que son nom périsse dans l'autre génération.* Il paraît que les LXX ont bien rendu le mot hébreu *וְיִשְׁאָלוּ*, qui signifie *postremum ejus*, ou *quod post ipsum est*; et c'est sans doute la *postérité* ou les *enfants*. A l'égard de *cette* autre génération dont parle l'hébreu, les LXX ont lu *וְיִשְׁאָלוּ* qui signifie *un*, et mon *nom* qui signifie *autre*; il semble que ces interprètes ont pris le vrai sens: il est plus fort de dire, que son nom périsse, dès la première génération, que de dire, que son nom périsse dans la seconde. C'est la pensée du P. Houbigant, qui l'adopte.

Tout ceci convient à Judas et aux Juifs. Les autres apôtres ont eu une postérité spirituelle qui durera jusqu'à la fin des siècles, et Judas n'a laissé à la postérité qu'un nom odieux, nulle race chrétienne, nulle Église. Au moment de son repentir, il fut abandonné des Juifs même qui le renvoyèrent en lui disant: *Que nous importe ? c'est à vous de voir.* Les Juifs furent également sans appui dans leur dernière guerre contre les Romains; et quand ceux-ci se furent rendus maîtres de Jérusalem, ils pillèrent tout, jusqu'à ouvrir même les cadavres pour voir s'il ne s'y trouverait point de l'argent caché. Il faut bien considérer que dans ce tableau commun à Judas et aux Juifs, dont il s'était fait le chef, il y a des traits qui conviennent plus particulièrement à Judas, et d'autres qui caractérisent plus clairement les Juifs. Les partisans des autres opinions ne peuvent vérifier presque aucun de ces traits dans Doëg, dans Achitophel, dans Seméi, dans les apostats de la loi.

RÉFLEXIONS.

Le pécheur, au moment de la mort, éprouve tout ce que dit ici le Prophète, avec cette différence que par rapport à lui les suites de cet état d'abandonnement et de réprobation sont éternelles. Tout ce qu'il possédait de vertus purement humaines, ne peut suppléer à son indigence spirituelle: ce sont comme des travaux perdus pour lui. Il ne trouve aucune ressource,

RÉFLEXIONS.

ni dans l'estime publique, ni dans le talent qu'il a eu de traiter les grands affaires, ni dans l'amour de ses proches, ni dans les regrets de ses amis. Ses véritables enfants devraient être les œuvres de la piété chrétienne, l'exercice de l'amour de Dieu, la charité du prochain, le zèle de la religion, l'imitation de J.-C. et des saints. Tout cela lui manque. C'est peut-être un sage du monde, un philosophe qui eût été révéré dans le paganisme; mais un tribunal de Dieu ces noms ne sont point admis. Il ne connaît point l'évangile, et c'est l'évangile qui l'accusera. J.-C. n'est pas venu pour acquiescer des philosophes au royaume de son Père, mais pour peupler le ciel d'hommes qui aient méprisé le faste de la philosophie et l'orgueil du monde; qui aient combattu l'amour-propre, fait la guerre à leurs sens, pratiqué l'humilité et le renoncement; qui aient supporté en esprit de foi les tribulations de cette vie, et qui n'aient soupiré que pour le séjour des saints.

VERSÉS 13.

Ceci regarde plus les Juifs que Judas, quoique ce traître soit toujours en chef dans la malediction prononcée contre ce peuple. Quand Pilate déclara qu'il ne voulait point tremper dans la condamnation de J.-C. dont il reconnait l'innocence, tout le peuple s'écria: *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants.* Et cette imprécation faite contre eux-mêmes et leur postérité s'accomplit au dernier siège de Jérusalem. Les enfants de ces Juifs portèrent la peine due à leurs crimes et à ceux de leurs pères. Le sang de J.-C. cria vengeance contre leurs pères et contre eux; l'endurcissement de la synagogue, cette mère aveugle et dénaturée, subsistait depuis la mort de J.-C., et résistait aux instructions et aux miracles des apôtres. Le bras de Dieu s'appesantit pour toujours sur elle, et il n'a point cessé, depuis dix-huit siècles, de venger le juste opprimé et le saint des saints méconnu.

RÉFLEXIONS.

Dieu punit quelquefois les péchés des pères dans la personne des enfants; mais ces peines ne sont jamais que temporelles, et le sort éternel des enfants ne dépend point de la conduite de leurs pères. Il y eut sans doute dans la nation Juive des enfants qui n'imitèrent pas la fureur dont étaient transportés leurs pères à l'égard de J.-C. Il y eut même quelques-uns de ces pères qui rentrèrent en eux-mêmes; et c'est d'eux que saint Augustin dit: *Ils se convertirent, ils reçurent le baptême, ils approchèrent de la table du Seigneur, ils burent, pleins de joie, le même sang qu'ils avaient répandu dans l'accès de leur fureur.* Cependant ces hommes convertis ou leurs enfants purent se trouver enveloppés dans la catastrophe commune de la nation. Ce n'était pas alors un châtiement par rapport à eux; c'était une épreuve, un déau qui servait à les purifier, et à leur préparer l'entrée dans la céleste patrie.

Quand l'esprit de religion et de piété est affaibli dans une nation, il n'est que trop ordinaire que les enfants marchent sur les traces de leurs pères, qu'ils soient vicieux, corrompus, incrédules, parce que leurs pères l'ont été. Alors les vengeances éternelles tombent sur les pères, et sur les enfants: elles sont même plus sévères à l'égard des premiers, parce qu'ils étaient obligés de donner l'exemple et l'exemple; mais souvent les enfants sont encore plus coupables que les pères, parce qu'ils ont tous les défauts de ceux-ci, et qu'ils y ont ajoutés leurs vices propres et personnels. Alors le Seigneur, selon l'expression du Prophète, se ressouvent de l'iniquité des pères, parce qu'il la trouve dans les enfants; et selon l'observation du Sage, la honte des enfants vient de la turpitude des pères.

VERSÉS 14, 15.

Il y a aussi deux versets dans l'hébreu, mais le premier finit avant *pro eo quod*; cette division est peut-être meilleure, mais elle ne touche point au sens. Je remarque même que dans les exemplaires exacts de la Vulgate, le premier verset se termine aussi avant *pro eo quod*, etc.

On a observé avec raison que cette expression *contra Dominum*, était la même chose que *coram Domino*, ou *in conspectu Domini*.

Le Prophète ou plutôt J.-C., au nom de qui il parle, demande que le peccé des pères soit toujours présent aux yeux du Seigneur, et qu'au contraire la mémoire de ces hommes pervers soit éteinte sur la terre, parce que leur fils (Judas) a été barbare, injuste, ingrat à l'égard de l'homme de douleurs, c'est-à-dire, J.-C. On peut aussi entendre tout le peuple juif qui avait hérité de toute la fureur de ses pères contre les prophètes depuis Abel jusqu'à Zacharie, comme J.-C. le leur reprocha. Il combla la mesure de ses forfaits, en mettant à mort cet Homme-Dieu qui l'avait comblé de bienfaits. Dans tout autre système d'explication, ceci ne peut se vérifier.

RÉFLEXIONS.

J.-C. naquit, vécut et mourut comme un pauvre; il fut méprisé en ce sens qu'il dépendit des autres pour les besoins ordinaires de la vie. Il fut affligé, et son cœur fut en proie à l'amertume, parce qu'il expia dans son âme la fausseté et coupable joie qui accompagne le péché. Il fut persécuté jusqu'à la mort, soit dans sa propre personne, soit dans celle de ses disciples; et il est encore, il le sera même jusqu'à la fin des siècles, en la personne des justes qui le représentent. Si l'on croit ces choses, on concevra aisément que les persécuteurs passés, présents et futurs doivent s'attendre à ce jugement que l'Apôtre appelle terrible; que leurs attentats, consignés dans le livre éternel des vengeances, seront punis sans miséricorde. *Il n'a pas fait miséricorde*, dit le Prophète, *c'est pour cela que son iniquité sera toujours sous les yeux du Seigneur*; et l'Apôtre S. Jacques assure que la justice divine s'exerce sans miséricorde envers celui qui n'a point usé de miséricorde.

VERSETS 16, 17, 18.

Les sens de ces versets, quoique pleins de figures, est fort clair, et s'annoncent de la même manière dans le texte et dans les versions. Judas et les Juifs ont recherché la malédiction, tandis que J.-C. offrait de les combler de bénédictions. La malédiction est donc tombée sur eux, elle a pénétré jusque dans l'intérieur, elle s'est insinuée dans leur âme comme l'eau et l'huile s'insinuent dans les corps. La malédiction les couvra tout entiers comme le corps humain est tout couvert d'habits, elle les servira comme la ceinture serre les reins. Toute cette peinture représente la méchanceté et le châtiement de ces hommes sanguinaires. Ils sont eux-mêmes les artisans de leur malheur; ils ont voulu se plonger dans cet abîme de maux, éternellement ils en seront investis.

RÉFLEXIONS.

Personne ne se présente la malédiction comme l'objet de ses desirs et de son amour; mais tous les pécheurs commettent avec choix et de leur plein gré des actions qu'ils savent devoir être suivies de la malédiction. Le faux bien qu'ils entretiennent dans le crime, les séduit, et ils ne peuvent point alors à la malédiction qui en sera la suite. Nul pécheur ne s'écarta avec plus de raisons de ne pas s'égarer, que Judas et les Juifs. Ils avaient la lumière sous les yeux, et ils s'avengèrent pour ne pas la voir. Leur crime et leur malheur étaient prédits; ils ne nous étonnent pas qu'ils soient arrivés; ils servent à la preuve de la religion; mais étonnons-nous qu'ils aient été prédits; ils ne l'auraient pas été, si Dieu n'avait pas vu, par les lumières de sa prescience infinie, qu'ils arriveraient; et ils ne seraient pas arrivés sans l'extrême endurcissement de ces malheureux qui résistèrent à toutes les invitations du Messie qu'ils attendaient, et qu'ils ne voulaient pas reconnaître. Cette étrange disposition des Juifs doit être l'objet de notre étonnement, et nous faire trembler, dans quelque siècle, dans quelque état, dans quelque situation que nous

nous trouvions. Il n'y a point de crime commis par un homme, disait saint Augustin, que tout autre homme ne puisse commettre, si la main qui a fait l'homme cesse de le soutenir.

VERSET 19.

Des interprètes traduisent: *Tel est le salaire que reçoit le Seigneur ceux qui ne calomnient, etc.*, d'autres: *Que tel soit le salaire, etc.* Tous ces sens sont bons. Il paraît néanmoins que l'Hebreu et les versions disent proprement: *Telle est l'œuvre de ceux qui ne calomnient devant le Seigneur*. En effet, les Juifs prétendaient la gloire du Seigneur en s'élevant contre J.-C., en le calomniant, en le persécutant, en le crucifiant. Ils s'appuyaient du zèle de la loi, pour détruire celui qui était venu pour la perfectionner.

RÉFLEXIONS.

Le zèle de la loi était louable, surtout depuis qu'il n'y avait plus de prophètes dans la nation: ce zèle soutenait le culte de Dieu, et c'est ce qui le maintint sous les Machabées, comme leur histoire le fait voir. Quand J.-C. parut au monde, ce zèle subsistait; mais il commença à n'être plus selon la science, comme parle l'Apôtre. La science devait consister à attendre un Messie qui eût tous les caractères tracés par les prophètes; on ne prit qu'une partie de ces oracles; on ne s'attacha qu'aux promesses d'un libérateur qui serait roi, et qui soumettrait tous les peuples à son empire, J.-C. annonça qu'il était roi, et que le moment était venu où tous les peuples le reconnaîtreaient pour tel, et ne formeraient tous ensemble qu'un seul royaume, qui serait en même temps le royaume de Dieu; mais J.-C. n'avait point l'appareil de la royauté, il paraissait sans puissance, il était pauvre, simple, abordable à tout le monde, préférant même les petits aux grands de la terre. Des lors les zélateurs de la loi perdirent la trace des prophéties, et le faux zèle les porta à considérer ce nouveau législateur. Ils auraient dû penser le nombre et la qualité de ses miracles, l'excellence de sa doctrine, la grandeur de ses promesses, la sublimité de ses vertus; mais un zèle prévenu est aveugle; on ne parla que de la loi, que d'Abraham, de l'homme qui avait de descendre des patriarches, et l'on ne compta rien à ce que J.-C. et les apôtres dirent du véritable esprit de la loi, de la foi d'Abraham et des patriarches; on laissa toute la doctrine intérieure du salut, pour n'exalter que l'observation du sabbat et des cérémonies légales. L'orgueil, la jalousie, l'hypercrite vinrent à l'appui du faux zèle, et il ne fut plus question, dans les tribunaux de la synagogue, que de perdre J.-C. et ses disciples. On trouva parmi eux un autre traître, et l'on en profita pour consumer le plus grand de tous les crimes.

Il n'y aura jamais un tel attentat dans le monde, parce que J.-C. n'a pu mourir qu'une fois, et qu'il est assis à la droite de son Père; mais le zèle qui n'est pas selon la science précipite tous les jours dans des égarements déplorables. Il rend les hommes calomnieux, médians, intolérants sur les défauts de leurs frères. Il engage les uns dans l'hérésie, et les autres dans le schisme; il autorise l'illusion, l'orgueil, le mépris de la subordination; il rend inquiète la pratique même, et odieux ceux qui semblent la pratiquer. Oh! que l'esprit de l'Evangile est doux, tranquille, compatissant, éclairé! qu'il sait conduire à propos les hommes parmi les cueils de cette vie, les affermir contre les scandales, les dégager du tumulte des passions, et leur laisser attendre en paix le moment de la pleine lumière qui n'est que dans le ciel!

VERSETS 20, 21.

L'Hebreu joint les deux premiers mots du second verset au premier, en sorte que le sens est: *Délivrez-moi, parce que votre miséricorde est pleine de douceur*. La différence est fort petite, puisque celui qui prie le Seigneur de l'assister, parce que sa miséricorde est

pleine de douceur, et ensuite de le délivrer, en considération de l'indignité, de la pauvreté et du trouble où il est, demande aussi que Dieu le délivre, à cause de sa miséricorde bienfaisante ou pleine de douceur.

C'est une prière que J.-C. fait par la bouche du Prophète. Il prie son Père de le secourir, de déployer sur lui sa miséricorde et sa bonté, d'avoir compassion de l'état d'indignité, d'humiliation et de trouble où se trouve son humanité. L'Hebreu dit: *mon cœur est blessé dans mon intérieur*; cela s'entend de la douleur, de l'amertume et du trouble où l'âme de J.-C. fut plongée, soit dans sa prière au jardin, soit sur la croix.

Ici, au reste, commence la seconde partie du psaume où J.-C. souffrant prie pour lui-même, et, selon les Pères, pour tout le corps de son Eglise.

RÉFLEXIONS.

Toutes les conditions d'une sainte prière sont dans ces versets: une grande idée de Dieu et de son saint nom; une pleine confiance en sa bonté et en sa miséricorde; un sentiment profond de sa propre misère, de son indigence, des blessures de son âme. Il y a beaucoup de force et d'instruction dans ces mots: *O Seigneur, faites avec moi*. Si je suis seul je ne puis rien, avec vous je puis tout. J.-C. seul pouvait servir de cette expression dans toute son étendue; car il dit lui-même qu'il est toujours avec son Père, que son Père fait tout avec lui, que ses opérations sont celles de son Père. Mais S. Paul disait aussi: *Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis; ... j'ai plus travaillé que tous les autres, non pas moi néanmoins, mais la grâce de Dieu avec moi*.

Le grand secret de la paix et du bonheur, est que Dieu fasse tout avec nous. S'il est l'agent principal en tout et partout, il ne sera pas à craindre que nous fassions mal ce que nous faisons ou ce que nous voulons faire. Qu'il s'agisse, par exemple, d'aimer, sentiment si nécessaire et si permanent en nous; si Dieu nous porte à aimer, ce ne sera que lui que nous aimerons, et tous les autres hommes pour lui. Notre amour-propre sera soumis à cet amour unique et suprême; il ne sera pas à craindre qu'il ose faire la loi, car ce serait alors un renversement total de l'action de Dieu sur nous; ce ne serait plus Dieu qui ferait avec nous, ce serait nous qui ferions avec Dieu; et cela ne se peut pas. Nous ferions seuls, parce que Dieu n'opère point en second; il se retirerait de nous, et tout serait perdu dans notre intérieur. Disons donc souvent cette prière du Prophète ou plutôt de J.-C.: *O Seigneur, Seigneur, faites avec moi, à cause de votre nom et de votre bienfaisante miséricorde!*

VERSETS 22, 25.

La fin de ce second verset pourrait être traduite selon l'Hebreu: *ma chair a perdu sa graisse ou son embonpoint (caro mea emarcuit à pinguedine)*. La paraphrase chaldaique dit: *caro mea macilentia absque pinguedine*; et Jean Deschamps: *caro mea exata est pinguedine*. Ce sens paraît être meilleur; nous traduisons cependant, par le défaut de parfums, à cause de l'expression propre *oleum*.

Ces deux versets peignent l'état d'un homme accablé de maux; sa vie s'éteint, il erre de côté et d'autre comme les sauterelles, ses genoux ne peuvent plus le soutenir, sa chair est desséchée. J.-C. durant sa passion fut réduit à cet état déplorable. On le traîna de tribunaux en tribunaux; c'est ce qu'indique l'expression: *j'ai erré comme les sauterelles*. Le reste est assés à concevoir. On ne lit point dans l'histoire de la passion, que J.-C. ait exposé ainsi en détail son état et ses souffrances, mais son âme n'en était pas moins affectée; et ce Psaume avec plusieurs autres qui le concernent, est comme l'explication de ses sentiments. Le Saint-Esprit a guidé l'intelligence du Prophète pour le décrire, et le Prophète a conservé le style figuré et poétique qui convenait à des Psaumes.

RÉFLEXIONS.

A quel état J.-C. s'est réduit pour nous! Il était l'Eternel, et sa vie sur la terre s'enfuyait comme l'ombre; il était le centre de tous les êtres, de tous les biens, de toutes les perfections, fixe dans le sein de son Père, immuable dans son bonheur, invariable dans ses décrets; et il fut sur la terre exposé à toutes les tentations, l'objet de toutes les contradictions, le point de toutes les passions des hommes. Il était la puissance et la force de Dieu; et je le vois dans le jardin tombant en défaillance, et accablé sous le poids de la plus profonde tristesse; il avait ressuscité les morts, et il meurt lui-même épuisé par la multitude et la rigueur des tourmens. Il n'y a que J.-C. qui ait réuni en sa personne tant d'extrêmes, parce que lui seul fut un composé de deux extrêmes, la divinité et l'humanité, le tout comme Dieu, et le rien comme homme. Il fallait ce grand mystère, cet effort prodigieux de la sagesse et de la miséricorde divine, pour rappeler les hommes à Dieu, et pour former l'alliance du genre humain avec l'Etre éternel. La fin de tant de contrastes fut la gloire et le triomphe de J.-C. *Le rocher*, dit S. Augustin, *fut battu des flots, mais toutes ces vagues se sont brisées contre lui. Ses ennemis ont péri, et lui seul subsiste. Voilà notre modèle; soyons dans ce siècle, qui est une mer pleine d'orages, soyons prêts à braver toutes les tempêtes; ne cédonz à aucun ouragan, soutenons tous les assauts, subsistons avec J.-C.*

VERSET 24

S. Mathieu rapporte, que quand J.-C. fut attaché à la croix, les Juifs lui insultaient en secouant la tête, et disant: *Ah! ah! toi qui te vantais de pouvoir détruire le temple de Dieu et de le rebâtir en trois jours, délivre-toi donc toi-même; si tu es le fils de Dieu, descends de la croix*. N'est-ce pas là ce que prophétise ici le Psalmiste, on plutôt ce qu'il dit ici au nom de J.-C. même? Cela peut-il convenir à d'autres? Semé insulta David, mais il n'est point écrit que ce fut en secouant la tête; et quoique cette circonstance paraisse peu de chose, on doit avouer néanmoins qu'elle caractérise un fait, et que quand elle se trouve dans une prophétie, ou tant d'autres circonstances concourent, c'est une preuve de plus pour l'appuyer cette prophétie qu'on fait où cette circonstance se trouve.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin fait très-à-propos cette gradation par rapport à J.-C.: *Pour payer votre rançon, il a été crucifié; pour être crucifié, il a été méprisé; pour être méprisé, il a paru dans la bassesse*. Qu'un seul de ces degrés eût manqué dans la vie de J.-C., nous n'eussions point été rachetés. Qu'il eût paru dans la grandeur, il n'eût été ni méprisé ni crucifié, et notre rançon n'eût point été payée. Tout notre salut a donc dépendu de l'état de bassesse et d'humilité où J.-C. s'est montré au monde. Le Juif n'a donc rien compris à l'œuvre de la rédemption, quand il a attendu un sauveur puissant, opulent, revêtu de gloire. Et les Chrétiens ne comprennent rien aux voies du salut, quand ils recherchent l'honneur du monde, quand ils veulent vivre dans l'éclat et dans la splendeur. La science de l'humilité, et l'amour des humiliations, est quelque chose de principal dans la religion chrétienne; c'est ce qui la distingue de toutes les fausses religions; nulle n'a posé ce fondement, parce que nulle n'a connu la nécessité de dompter l'orgueil de l'homme.

VERSETS 25, 26.

On peut traduire selon l'Hebreu: *Qu'ils sachent que cela, c'est-à-dire, ma délivrance, est votre ouvrage, et que c'est vous qui l'avez faite*. Mais ce texte est également susceptible de la version que nous donnons ici.

Cette prière de J.-C. regarde sa résurrection future. Il demande, en tant qu'homme, d'être délivré du

tombeau; événement qui devait prouver aux hommes que toutes les épreuves de sa vie et tous les opprobres de sa passion étaient l'effet de la volonté divine. La haine que les Juifs avaient conçue contre J.-C., fut bien la cause de ce sacrifice sanglant; ils se rendirent coupables d'un déicide, ils attirèrent par la sur eux tous les fléaux de la colère de Dieu; mais dans les décrets divins, il était arrêté que la fureur de cette nation servirait à la rédemption du monde. Dieu sait tirer le plus grand bien du plus grand mal; il tourne au profit de sa gloire les forfaits les plus odieux. C'est une des grandes preuves de sa puissance, de sa sagesse, de sa science infinie.

REFLEXIONS.

Saint Paul disait que Dieu n'a pas même épargné son propre fils, mais qu'il l'a livré pour nous tous. Et S. Pierre dispose de même que Jésus avait été livré par une disposition expresse de Dieu et selon sa prescience. Trois choses ont concouru à la rédemption du genre humain; la volonté de Dieu, l'acceptation de J.-C., la méchanceté des Juifs: ce sont comme trois prodiges dans cet événement; prodige de bonté et de miséricorde de la part de Dieu, prodige de soumission et d'amour de la part de J.-C., prodige d'aveuglement et de fureur de la part des Juifs. C'est en quelque sorte un quatrième prodige, que les hommes se perdent après avoir été rachetés à si grands frais. Si la rédemption n'était pas faite, on n'imaginait jamais qu'elle se fit par les moyens que Dieu a pris pour la faire; et si ce n'était pas un fait certain que la plupart des hommes se perdent depuis même qu'ils ont été rachetés par ces moyens, on ne se persuaderait pas qu'aucun d'eux se perdit. La perte de la plupart des hommes, après une telle rédemption, est donc un mystère, non pas tant du côté de la rédemption qui est universelle, que du côté des hommes qui en abusent.

VERSETS 27, 28.

Il n'y a dans ces versets d'autre différence d'avec le texte, qu'en ce que les versions appellent un double manteau, ce que l'Hebreu nomme simplement un manteau, ou une longue robe; mais comme ce mot insinue que cette robe était destinée à être mise par-dessus les autres habits, les LXX auront exprimé cet usage par *δύωζ*, double manteau, ou plutôt, *secundum manteau*; ce qui rentre dans le sens du texte.

Ces versets énoncent la destinée des calomnieux et des ennemis de J.-C. Ils seront couverts de malédiction, de honte et d'infamie; au lieu que celui qu'ils ont persécuté sera dans la faveur du Seigneur, et par conséquent dans la joie. Ceci est encore exprimé en style d'imprecation, comme faisant partie du jugement qui sera porté contre les impiés.

On voit, au reste, ce jugement exécuté contre les Juifs. Ils sont odieux à toutes les nations, ils portent leur honte partout; au lieu que J.-C., soit par lui-même, soit dans sa Eglise, est en possession d'une gloire qui ne s'éteindra jamais.

1. Psalmus David. CIX.

Hebr. cx.

2. Dixit Dominus Domino meo: sede à dextris meis.
3. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.
4. Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion, dominare in medio inimicorum tuorum.
5. Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum, ex utero ante luciferum genui te.
6. Juravit Dominus, et non penitit eum: Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech.

L'apôtre S. Paul semble expliquer ces versets quand il dit: J.-C. nous a affranchis de la malédiction de la loi, étant devenu pour l'amour de nous un objet de malédiction, suivant ce qui est écrit: Maudit tout homme qui est attaché à une croix; afin que la bénédiction que reçoit Abraham se répande sur les gentils par J.-C. Voilà J.-C. devenu objet de malédiction, parce qu'il a été attaché à la croix, et le même J.-C. devenu source de bénédiction, parce qu'il nous a affranchis du péché. La croix était un signe d'opprobre chez les Juifs, et elle est le sujet de salut dans toutes les contrées de la terre. Ce n'est encore là que le prélude de la gloire qui est réservée à J.-C., et à l'autel de son sacrifice. La croix paraîtra au jour de la consommation générale, et couvrira de confusion tous ses ennemis. La croix de J.-C., dit saint Léon, fera la gloire de ceux qui croient et la confusion des incrédules. C'est elle qui de la faiblesse fait naître la force, de l'opprobre produit la gloire, de la mort enfante la vie.

VERSETS 29, 30.

C'est la conclusion du Psaume, où J.-C. promet de rendre à Dieu un tribut solennel de louanges et d'actions de grâces. Il parle de l'Eglise, en disant que ce sera dans une nombreuse assemblée. Il déclare le motif de sa reconnaissance; c'est que Dieu ne l'a point abandonné, qu'il s'est tenu près de lui, et qu'il a délivré son âme de la fureur de ses persécuteurs. L'Hebreu dit des *juges*, et l'on doit entendre les *juges intimes* qui l'ont couronné. Ce même texte dit, son âme, au lieu de mon âme. C'est toujours le même sens, puisque ce pauvre dont il parle, n'est autre que lui-même.

REFLEXIONS.

Tout se fait dans l'Eglise au nom de J.-C., et par J.-C. Les sacrements contiennent sa grâce; les temples sont les lieux où il se rend présent, et où il offre le sacrifice à son Père. La parole qu'on y annonce est sa propre parole, et c'est par là qu'il renouvelle ses promesses; le ministère public s'exerce en son nom et par son autorité. Sa croix élevée partout rappelle sans cesse le souvenir de ses souffrances et de ses satisfactions. Les images de ses souffrances et de son sang, si nous serions un jour, si nous imitions leurs exemples. Les saints offices qu'on célèbre jour et nuit, sont les actions de grâces qu'il rend à son Père, et la commémoration perpétuelle de ce qu'il a fait pour nous.

Faisons de ce beau cantique pour nous unir de plus en plus à J.-C.; tremblons au souvenir des malédictions lancées contre le perfide apôtre et contre les Juifs. La mémoire de leur crime est éternelle, comme les vengeances divines dont ils sont les victimes. Ils ont des imitateurs jusque dans le christianisme, parce qu'il s'y trouve des ingrats, des endurcis, des cœurs rebelles et insensibles. Combien traissent tous les jours la cause de J.-C. ! combien le sacrifice de notre pain leurs scandales !

PSAUME CIX.

1. Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite.
2. Jusqu'à ce que je vous fasse un marche-pied de vos ennemis.
3. Le Seigneur fera sortir de Sion le sceptre de votre puissance; régnez avec empire au milieu de vos ennemis.
4. Au jour de votre puissance et dans la splendeur des saints (ou de la sainteté) paraîtra le principe de l'autorité qui est en vous: c'est que je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin.
5. Le Seigneur en a fait le serment, et il ne s'en repentira point: Vous êtes prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisedech.

7. Dominus à dextris tuis, confregit in die ira tue reges.

8. Judicabit in nationibus, implebit ruinas; conquassabit capita in terra mundorum.

9. De torrente in viâ bibet; propterea exaltabit caput.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1. — PSALMUS DAVID. Cum sic inscribitur etiam in fonte, saltim per inversionem, David psal-

(1) Carmen hic habes, quo regis inauguratio celebratur, ejusdem ferme ingenii ac 71: Deus, iudicium tuum regi da, etc. At sublime adeo est carminis argumentum, nobilisque locutio, rusque in carmine spectata ita humanas res superat, ut nullus occurrat apud sacros historicos rex, cui ad verbum conveniat. Unus in se exhibet Christus ea ornamenta quibus omnes hujus carminis partes explat. Judæi, cum agrè ferant amplissima ea commoda, que in Ecclesiam christianam ab eximio eo carmine oriuntur, frustra illud Ecclesie auferre, ejusque sensum et interpretationem aliò flectere conantur. Ex his aliè ab Eliezero, Abrahamservo, exaratum asserunt, hori victoriani canentè de regibus qui Sodomam et Gomorrah diriperunt. Alii de Davide interpretantur, postquam Philistæos sub regni exordium superavit; aliè de Salomone. Sunt ex veteristoribus, qui ad Ezechiam referant, cui Deus ea dixerit que in primo carminis versu leguntur: Pacificam in adibus tuis moram trahet, ad templi modè dexteram, meque præstolare, dum Assiris, à quibus obsideris, soliti tui scabellum ponam. Alii denique Zorobabedem huc querunt, cui, inquam, Deus pollicetur fore ut ipsam in paterno solo collect, hostesque universos illi subjiciat. Longum esset singula istarum commenta refellere. At sola carminis lectio nullo negotio illorum levitatem ostendit.

Rex hoc Psalmo exhibetur, Davidis dominus, ad dexteram Dei sedens, hostium victor, Hierosolymis regnans, ante aditus regni, totius aternitatis rex, æternus ex ordine Melchisedechi sacerdos, gentium iudex, regum domitor, bellicosus, fatigari nescius, quonia omnia, que molitur, felicissimo exitu perficit. Ostendant jam Hebræi singula hæc ornamenta in Abraham, Davide, Salomone, Ezechia, Zorobabele, Si quem proferre audeant, neminem aptorem video quam Salomone. Hic tamen, quantumvis magnus, infans intervallo minor est itis que hic recensentur. Nemo ex Judæis Jesu Christi coætaneis Messiam hoc carmine spectari, ipsunque Davidicam lucubrationem esse inficiabatur. Ex eo argumenta pro se hausit Christus, que vel unico verbo refellere negaverunt. Eodem usi sunt, nemine repugnante, S. Petrus, et S. Paulus, ut Jesum Messiam esse demonstrarent. Illud sollemniter negabant Hebræi doctores, hujus Psalmi sollemniter negabant Nazarenæ conventus; at fœtantur explicantes esse de liberatore, quem expectabant.

Veritatis vis ac perspicuitas adeo mentes hominum pervenit, ut Judeorum plerique recentiores, invito ipsorum in nos odio invidiæque, fateri coacti fuerint hoc carmen propriè nominis de Messia posse explicari. Ex his sunt auctores libri *Missa, Talmud*, et *Talmudis, Titulo Susa, Rabbini Isaac Arama, Obadiah, Sanderis Gaon, Barachias, et Levi*, apud Moysem filium Nachman, aliique. Patrum et interpretum christianorum consensus hæc in re constans et communis est, cum omnes ad unum de Jesu Christo interpretentur.

(Calmet.)

Regis, divinis summi imperium tenentis auspiciis, et cum regis dignitate conjunctis sacris auspiciis, presidi illius Melchisedechi exemplum, celebrantur vastas, potentia et victoria bellorum quibus regni sui hostes omnes, divino auxilio adjutus, partim jam sibi subjeci, partim in posterum sit prostratus. Regem hunc tantis celebratum laudibus qui Davidem esse statuunt interpretum recentiorum plerique, expugnat,

6. Le Seigneur est à votre droite, il a écrasé les rois au jour de sa colère.

7. Il exercera son jugement sur les nations, il achèvera la défaite (de ses ennemis); il brisera la tête de plusieurs habitants de la terre.

8. Il boira dans le chemin des eaux du torrent; c'est pour cela qu'il sera exalté et couronné de gloire.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1. — PSALMUS DAVID. Cum sic inscribitur etiam in fonte, saltim per inversionem, David psal-

Davidicis copiis, Hierosolymorum castello, factum esse carmen voluit in honorem regis, quod argere ipsa videtur versus quotus, quo rex divino decreto dicitur constitutus esse successor prisci illius venerandique Hierosolymorum regis Melchisedechi, cuius scilicet quondam sedem, Jebusæis nunc exceptam, Davidis futuram Israelitarum regiam declaravit. Eodem pertinere dicunt, quod versus secundo rex à Zion excipitur potentia sua longè lateque prolaturus esse extator (a). Aben-Esra vero carmen tum conscriptum esse autumet, cum Davidem aditus certamine cum hoste pugnavit, in vite discriam ductus, et Abisai intervenit agrè liberatus esset, vide 2 Sam. 21, 15-17. Comites Davidis eo tempore narratur arguisse se non passuros ut deinceps secum ad pugnam egrediantur, ne extinguant lumen Israelitarum. Quo rectè prima carminis hujus verba que sic interpretatur: prima carminis hujus verba que sic interpretatur: *Remaneas (b) in arce tua, Zione, securus fiduciam audivit me; ne eorum ad prelia: hostes tuos, tibi etiam absenti, afficiam*. In eandem ferè sententiam carmen expulsum Moses Mendelii filii (c), quamquam illud referat ad alium historiam è vita Davidis, que narratur, 2 Sam. 11 et 12, 27 seqq. Rex, profigatis Ammonitis, Joabum autem cum copiis misit, ut *Rabbam*, urbem primam Ammonitarum, obsideret, ipse vero remansit in arce sua Hierosolymis. Joabus, capti è urbis parte in quâ equatio erant, munitos misit ad Davidem, qui rem felicitè gaudere significavit, et petere, ut reliquum exercitum cogeret, atque, urbe penitus expugnata, bellum conficeret. Hæc dum acceritur, vatem quemdam Israeliticum carmen illud in honorem regis ecclesiæ exsultavit (d). Qua quidem conjectura

(a) Quam quidem Psalmi conscripti temporis notas, post Muntingium observavit A. F. Pfeifferus in *Pro-lusione* in hunc Psalmum (Erlang. 1801, in fol.). « Si quis, inquit, attentè legerit historiam expugnationis Jebus et montis Zion, 2 Sam. 5, 6, seqq., et 1 Chron. 11, 4, seqq., retulim, non facilem sed difficilem esse et periculorum plenissimam in eam fuisse ammodum vertet, et dignam omnino que carminibus celebratur et acclamantibus, presertim si, quod non ineptè æperis, David jam ante apud animum constitueret illi, et rex populi, domicilium figere, quoque animi sui propositum tanquam divinitus acceptum, suis laudibus et vox, ut omnia que veneranda populo essent, ibi conjungeret, etiam arcam, foderis illic depositam, et portulatus erat. Davidis copias, quibus occupatus à Zion, non exiguas laisse, etiam hostium sarcinabos sermo, 2 Sam. 5, 6, probat. Vides igitur, unde copiarum exquistarum in Psalmo (vers. 5) commemoratio, Jebus porro, vel Salem, Melchisedechi quondam urbis erat, quam forte et ex hoc argumento pro futurâ regis urbe statim David declaravit, 2 Sam. 5, 6, 7.

(b) *W. manens, commorari, remanere*, 2 Reg. 2, 2, 4, 6. Int. 6, 18. Osse 5, 5, planè ut Græcorum *καθίστασθαι*, e.g. Luc. 24, 49, Act. 18, 11.

(c) Rationes conjecture viri ingeniosissimi et applicationis modum exposuit Dav. Friedlander, in commutatione qua repetita est, subjunctis annotationibus, *Chr. G. Perschke*, Berlin, 1788, in-8°. Mendeliius explanationem Perschikis idoneis argumentis refutavit.

(d) Hanc ipsam sententiam secutus est H. E. G. Paul-